

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Présents :

Bernard BIENVENU, Maire

Marie-France FAVIER, Bernard POBEL, Françoise CHANEL, Fabrice GRAS, François BOZONNET, Paulette PACQUELET, Pascal BERTHAUD, Jean-Marc PANIBAL, Maggy JANAUDY, Stéphane SOUQUES, Katy BUATHIER, Yann CUBY, Stéphanie TRIPOZ,

Excusés :

Christian BERNARD

Thierry DOSCH

Mireille BROYER

Sylvie DUBOIS a donné pouvoir à B. BIENVENU

Secrétaire de séance : Stéphane SOUQUES

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 MARS 2018

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2018.

2. FINANCES

En préambule de la présentation du budget 2018, Monsieur le Maire mentionne un article de la loi NOTRe : *« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif de l'année N-1 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux... »*

Pour rappel, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique) a été votée en 2015. Cette loi est le dispositif le plus récent concernant la réorganisation des territoires administratifs français. Elle vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire ajoute que le vote du budget est un acte majeur puisque c'est le budget qui dessine le « chemin » de la commune. Cependant, il est très préoccupé par la situation financière de celle-ci qui va fortement impacter l'avenir du cadre de vie et du développement de Polliat.

Par ailleurs, il indique que le budget Assainissement sera transféré à la communauté d'agglomération CA3B d'ici au 1^{er} janvier 2019.

Approbation des comptes de gestion 2017 :

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestions des budgets Commune et Assainissement dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier de la collectivité, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation de compte administratif 2017 – Assainissement

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice.....	36 985.88 €
Recettes de l'exercice	144 014.88 €
Résultat de l'exercice (excédent)	107 029.00 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent).....	484 538.65 €
Résultat de clôture (excédent).....	591 567.65 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice.....	290 674.57 €
Recettes de l'exercice	87 560.36 €
Résultat de l'exercice (déficit)	203 114.21 €
Résultat de l'exercice antérieur (déficit).....	87 560.36 €
Résultat de clôture (déficit).....	290 674.57 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €

Résultat réel d'investissement (déficit) 290 674.57 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du budget assainissement, tel que présenté.

Approbation du compte administratif 2017 Commune

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice.....	1 685 872.67 €
Recettes de l'exercice	1 769 273.11 €
Résultat de l'exercice (excédent)	83 400.44 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent).....	210 026.32 €
Résultat de clôture (excédent).....	293 426.76 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice.....	371 496.93 €
Recettes de l'exercice	256 065.93 €
Résultat de l'exercice (déficit)	115 431.00 €
Résultat de l'exercice antérieur (déficit).....	140 443.91 €
Résultat de clôture (déficit).....	255 874.91 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €

Résultat réel d'investissement (excédent) **255 874.91 €**

Monsieur le Maire indique que le solde de fonctionnement sur l'année 2017 est de 83 400,44 € alors qu'en 2016, il était de 195 297,75 €.

Le déficit d'investissement cumulé s'élève à -255 874,81 €. De fait, cela laisse un report possible de 37 551,85 € pour l'année 2018. (293 426.76 € - 255 874.91 €)

Les membres du Conseil municipal font part de leur étonnement puisque Monsieur Christian BERNARD avait indiqué, lors de l'installation du nouveau Conseil municipal en février 2018, que la gestion financière de la commune était saine.

Monsieur le Maire fait état de deux prêts successifs de 700 000 € :

- en 2013 pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire ;

- en 2015 mais Monsieur le Maire n'est pas en mesure de l'affecter très précisément à un investissement conséquent. Il semblerait que ce prêt ait pu financer des dépenses courantes. Il regrette l'absence de Christian BERNARD à l'ensemble des commissions finances et au conseil municipal du jour pour qu'il apporte un éclairage à l'ensemble du Conseil.

Monsieur le Maire se retire et il est proposé à l'Assemblée de s'abstenir sur le compte administratif 2017 pour manifester sa surprise.

En conséquence, le Conseil municipal s'abstient à l'unanimité concernant le vote du compte administratif 2017.

Affectation des résultats de clôture

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

↳ Budget ASSAINISSEMENT :

Affectation de l'excédent de fonctionnement : 591 567.65 €

Section Investissement (1068)	290 674.57 €
Report au Budget Primitif 2018	300 893.08 €

↳ Budget COMMUNE :

Affectation de l'excédent de fonctionnement : 293 426.76 €

Section Investissement (1068)	255 874.91 €
Report au Budget Primitif 2018	37 551.85 €

Vote du budget 2018 – Assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif Assainissement de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	455 893.08 €	738 674.57 €
RECETTES	455 893.08 €	738 674.57 €

Vote du budget 2018

Monsieur le Maire indique : « *que le budget que nous soumettons à l'approbation du Conseil municipal est un budget de crise, construit difficilement puisque nos prédécesseurs sont partis sans laisser ni information ni explication.*

Ce budget de crise appelle des efforts rigoureux si nous voulons d'ici à quelques années, constater un nécessaire redressement de nos finances publiques. C'est bien sûr l'objectif n°1 que nous poursuivrons ».

A cette situation, deux raisons essentielles :

- le contexte financier qui est, depuis plusieurs années, contraint pour les collectivités locales par le recul important des dotations de l'Etat. Contrairement à toute attente, cela se poursuit hélas encore en 2018 pour notre commune avec une baisse de - 3,5%, soit - 7 K€ (- 37 % en 5 ans soit - 104 K€ 2018 vs 2014) ;
- néanmoins, la situation financière propre à la commune rend plus inquiétant encore l'avenir et improbable toute capacité d'investissement. Sans analyse prospective, sans réflexion collective, sans mesure corrective, sans information constructive, les finances municipales ont subi une sorte de

dérive. Comme si on ne pouvait rien y faire !!! Ainsi des compétences transférées à la Communauté d'agglomération et qui n'ont conduit à aucune économie de charges locales significatives.

De fait, le Conseil municipal a conscience :

- qu'aucune marge de manœuvre significative n'est donc laissée aux finances locales ;
- d'où un budget de rigueur qui s'impose à tous. Rigueur et austérité qui s'imposeront encore hélas au cours des exercices prochains ;
- outre la volonté de maîtriser d'une main de fer les dépenses de fonctionnement sans toutefois dégrader le niveau et la qualité du service public.

Monsieur le Maire souligne que les recettes de fonctionnement sont hélas globalement stables ! Seules les recettes fiscales ont augmenté depuis 2014 mais dans de faibles proportions. On peut espérer que la croissance de la population va s'accélérer et accroître les produits, même si la prochaine disparition de la taxe d'habitation crée des incertitudes que les autorités préfectorales interrogées n'ont pas été en mesure de calmer.

Cependant, les charges augmentent régulièrement (+ 9% en 5 ans...). En conséquence, les résultats, déjà faibles en 2014, fondent littéralement dès l'exercice 2016 !

Monsieur le Maire rappelle qu'une politique plus volontariste en faveur du foyer-logement aurait sans doute permis d'augmenter le nombre de locataires et donc les loyers encaissés.

Malgré ce contexte de crise, le budget 2018 est marqué par :

- **la volonté de ne pas augmenter les impôts locaux cette année alors** que la trésorerie générale a préconisé d'augmenter les impôts dès 2018;
- **la volonté de consacrer le peu de moyens disponibles à la voirie notamment, qui a été le parent pauvre des investissements au cours de ces dernières années.**

Monsieur le Maire trouve ainsi plus judicieux d'optimiser les dépenses de fonctionnement et d'éviter des dépenses qui peuvent être superflues.

En conclusion, Monsieur le Maire estime que les élus ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour envisager des investissements conséquents qui seraient pourtant utiles.

Il rassure tout de même le Conseil municipal en précisant : « *Ce qui ne veut pas dire que nous ne ferons rien pour construire l'avenir ! Le projet de maison de santé reste d'actualité dès lors qu'il pourrait être porté par un bailleur social dont nous accompagnerons la stratégie. La requalification du foyer-logement aussi qui appartient à Dynacité et dont nous sommes les gestionnaires..*

Mais le budget 2019 risque d'être encore plus tendu dès lors que nous n'aurons pas l'année prochaine la recette « exceptionnelle » que représente le FCTVA des années 2015 et 2016 qui n'a pas été appelé en son temps !!! Ce sont quelque 200 K€ que nous devrions percevoir bientôt et qui nous permettent de boucler le BP 2018 !!!! ».

Cette situation que la DGFIP qualifie de « fragile » et la municipalité de « préoccupante », doit mobiliser tous les acteurs de la commune, à commencer par les élus. Le personnel communal sera informé de la situation lequel, sous la conduite de la nouvelle directrice générale des services (DGS), saura participer aux efforts nécessaires au redressement.

Dans ce contexte, un audit financier va débiter dès le mois de mai. Un compte-rendu sera présenté au conseil municipal le 24 mai 2018. Monsieur le Maire présentera également, lors d'une réunion publique les conclusions du cabinet d'expertise pour dégager des pistes de solutions... afin que Polliat retrouve un nouvel élan !

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2018 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 827 664.00 €	756 574.91 €
RECETTES	1 827 664.00 €	756 574.91 €

↳ Taux d'imposition des taxes locales directes

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles 2018 et propose pour l'exercice 2018, compte tenu des hypothèses du budget primitif, de maintenir les taux d'imposition 2017 à savoir :

Taxe d'habitation : 12.42 %

Taxe foncière propriété bâtie : 15.53 %

Taxe foncière propriété non bâtie : 42.59 %

Le produit attendu s'élève à 845 331 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition de 2017 pour l'année 2018.

➤ Bilan des cessions et des acquisitions immobilières

Monsieur le Maire indique qu'en application des dispositions de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune.

ACQUISITIONS : NEANT

CESSIONS : NEANT

Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2017.

3. INDEMNITE DE FONCTIONS DES ELUS

Compte tenu de la situation financière préoccupante de la commune, Monsieur le Maire et ses adjoints proposent de baisser de 10% leur indemnité jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur le Maire salue l'attitude de ses adjoints qui ont accepté cette baisse afin de contribuer à l'effort collectif de la commune.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité et fixe, à compter du 1^{er} mai 2018, pour le Maire et les Adjoints, les montants et taux applicables à chacun d'entre eux comme suit :

- Maire 36.28 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 1^{ère} Adjointe : 14.53 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Adjoints : 11.02 % de l'indice terminal de la fonction publique

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale que Mme Lydie CLERC a refusé, après réflexion, le poste de conseillère municipale avec délégation de fonctions.

4. PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que Mme Annie TESTART, nouvelle directrice générale des services prendra ses fonctions à partir du 2 mai 2018. Il rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 26 mai 2016, la commune a instauré le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il convient d'instaurer le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des Attachés territoriaux.

Monsieur le Maire indique que pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux		Plafonds montant annuel Agent non logé		Plafonds montant annuel Agent logé pour nécessité absolue de service	
		IFSE	CIA	IFSE	CIA
Groupe 1	Directeur d'une collectivité, secrétaire de mairie	36210 €	6390 €	22310 €	6390 €
Groupe 2	Directeur adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services	32130 €	5670 €	17205 €	5670 €
Groupe 3	Responsable d'un service	25500 €	4500 €	14320 €	4500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	20400 €	3600 €	11160 €	3600 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE D'INSTAURER un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 01/05/2018.
- INDIQUE que l'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel
- INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de chaque exercice.

5. ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que l'étude de Diagnostic réseaux et STEP et schéma directeur de l'assainissement collectif sur la commune de Polliat sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du Plan départemental de l'Eau et du programme d'action "Sauvons l'Eau !" (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Département et l'Agence de l'Eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération
- De valider le montant de cette opération évaluée à 93 432.00 € HT selon l'estimation suivante :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la totalité de l'opération "Diagnostic réseaux et STEP et schéma directeur de l'assainissement collectif",
- VALIDE le montant de l'opération de 93 432,00 € HT, et les modalités financières de cette dernière,
- VALIDE l'engagement de la commune de Polliat à mener à terme cette opération "Diagnostic réseaux et STEP et schéma directeur de l'assainissement collectif",
- SOLLICITE les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour cette opération,
- AUTORISE, pour cette opération "Diagnostic réseaux et STEP et schéma directeur de l'assainissement collectif", le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Polliat et à la lui reverser
- DEMANDE l'autorisation de démarrage anticiper de l'étude avant notification de la décision du département et de l'agence

6. QUESTIONS DIVERSES

Communication

Le futur bulletin municipal sera distribué avant la fin du mois de juin.

Conseil municipal des enfants

Monsieur le Maire souhaite que le conseil des jeunes se poursuive. L'élection du nouveau conseil des enfants se déroulera au mois de septembre 2018.

Par ailleurs, une « matinée crêpe » est organisée le samedi 5 mai 2018 au foyer logement pour une rencontre intergénérationnelle entre les résidents du foyer logement et les membres du conseil municipal des enfants.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que :

- Tout conseiller municipal doit prévenir **par écrit** au moins 24 h à l'avance, le Maire de son absence au Conseil et indiquer le nom de l'élu(e) à qui il(elle) donne son pouvoir. Dans le cas contraire, le pouvoir ne sera pas valable.
- De même, tout conseiller municipal doit prévenir le Président de la commission de son absence à ladite commission,

Prochains conseils municipaux : jeudi 24 mai 2018 à 19h30
Jeudi 29 juin 2018 à 19H30

Le Secrétaire de séance,
Stéphane SOUQUES

Le Maire,
Bernard BIENVENU